



#36 — hiver 2024

Les nouvelles en Serval

Sommaire

Nouveau dans la commune	2
Informations diverses	3
Travaux et Projets	5
Conseils municipaux	6
Urbanisme	10
Festivités	11
Associations	14
Conseil Municipal Jeunes	16
École - Jeunesse	17
Aire Cantilienne	18
Département	20
Un commerçant à l'honneur	22

Agenda 2024

dimanche 3 mars : Concert Acapella pour la fête des grands-mères, Salle Fernand Halphen (p. 12)

vendredi 22 au dimanche 24 mars : Orry Film Festival, Cinédori, Orry-la-Ville (p. 14)

dimanche 31 mars : Chasse aux œufs de Pâques, Parc de la Mairie (p. 12)

dimanche 7 avril : Parcours du cœur, Parc de la Mairie (p. 15)

dimanche 14 avril : Le Comité des Fêtes invite la musique, Salle Fernand Halphen (p. 13)

lundi 15 avril : Inauguration de la Roseraie (p. 4)

samedi 27 avril : Concert des groupes I-music, Salle Fernand Halphen

samedi 4 mai : Exposition Art'Mosaik (p. 4 et 15)

mercredi 8 mai : Célébration de la fin de la 2^e Guerre Mondiale. Départ à 11h15 de la Roseraie vers le Monument aux Morts pour un dépôt de gerbe. Allocution du Maire Salle Fernand Halphen suivi d'un vin d'honneur.

vendredi 24 au lundi 27 mai : Fête communale, Place de la Glorie (p. 12)

samedi 1^{er} juin : 24 heures du Loup, Gymnase (p. 15)

dimanche 2 juin : Journée des associations, Stade du Servois (p. 13)

dimanche 9 juin : Élections européennes (p. 4)

samedi 15 juin : I-music Big Live, Salle Fernand Halphen

vendredi 21 juin : Fête de la musique, Parc de la Mairie

samedi 22 et dimanche 23 juin : Festival Rockabilly, Parc de la Mairie

mardi 25 au vendredi 28 juin : Spectacles de La Petite Vadrouille, Salle Fernand Halphen

Nouveau dans la commune

Graphothérapie : retrouvez le plaisir d'écrire !

En septembre 2023, Anne Galteau, graphothérapeute certifiée, a inauguré son cabinet au 45, rue de l'Ermitage à La Chapelle-en-Serval. Son objectif est d'aider les personnes de tous âges confrontées à des difficultés d'écriture à perfectionner leur pratique, rendant celle-ci plus lisible, rapide, et sans douleur.

Son processus démarre par la réalisation d'un bilan complet, suivi de l'élaboration d'un plan de rééducation individualisé. Anne utilise diverses méthodes, incluant des jeux, des manipulations variées et des supports adaptés, pour travailler la motricité fine et améliorer le geste d'écriture. Son but ultime : redonner à chacun le plaisir d'écrire.

Pour en savoir plus, contactez Anne Galteau au 06 15 04 06 33 ou sur agrapho.fr



Services permanents

Permanences juridiques

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le Barreau des avocats de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15 h à 17 h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous au 03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

Passages de la balayeuse des voiries

Afin de faciliter son travail, nous vous demandons de laisser les voies et les caniveaux dégagés, les jeudis 28 mars, 27 juin, 31 octobre et 21 novembre 2024.

Repair café

Samedi 25 mai 2024 de 14 h à 18 h à la Roseraie

Bus pour l'emploi

Mardi 26 mars, mardi 28 mai et jeudi 4 juillet 2024 de 9 h 45 à 12 h 30 (p. 19)

Informations diverses

Plan Vigipirate : vigilance, prévention, réflexes essentiels

Principes du Plan Vigipirate

Le Plan Vigipirate, instauré en 1995, vise à assurer la vigilance et la prévention sur tout le territoire français, y compris outre-mer. Depuis décembre 2016, il repose sur trois piliers : promotion d'une culture de sécurité individuelle et collective, mise en œuvre de mesures permanentes de sécurité et additionnelles en cas de menace accrue, et établissement de trois niveaux de menace symbolisés par des logos visibles.



Les 3 niveaux

- > Posture permanente de sécurité : valable en tout lieu et tout temps, implique l'application des mesures permanentes.
- > Niveau élevé de menace terroriste : renforce les mesures permanentes et active des mesures additionnelles, sans limite de temps définie.
- > Vigilance et protection maximales : activation de mesures additionnelles contraignantes en cas de menace imminente ou à la suite d'un attentat, de courte durée.

Mesures à appliquer : les bons réflexes

Selon le site et la menace, des mesures concrètes sont à prendre :

- > Affichage et changement de niveau : affichage obligatoire du logo représentant le niveau de menace dans tous les établissements recevant du public.
- > Attaque terroriste extérieure : fermer les accès, rester à l'intérieur, se mettre en sécurité, alerter les forces de l'ordre, suivre leurs instructions.
- > Attaque terroriste intérieure : s'échapper par tous moyens, s'éloigner rapidement, se cacher si la fuite est impossible, appliquer les principes de mise en sécurité.
- > Alerte à la bombe/colis suspect : informer les forces de l'ordre et organiser l'évacuation.

- > Évacuation : connaître les issues et chemins d'évacuation, s'échapper rapidement.
- > Mise en sécurité : préparation en amont, identification de zones de mise en sécurité, attente de l'autorisation des forces de sécurité.

Ensemble, respectons les principes de Plan Vigipirate pour assurer la sécurité collective.

Augmentation de l'assurance : un défi croissant pour les communes

Ces derniers temps, les communes font face à une difficulté croissante pour trouver des compagnies d'assurance prêtes à les couvrir. Notre commune n'échappe pas à cette tendance. En effet, notre budget d'assurance a connu une hausse significative, passant de 25 k€ à 32 k€. Cette augmentation est certainement due en partie à l'accroissement des risques naturels, mais peut-être aussi aux récents événements, tels que la récente destruction de lieux publics à l'échelle nationale.

État civil : bilan de l'année 2023

Dans notre commune, le service d'état civil, principalement animé par Marie-Lyne, est au cœur de nombreuses démarches administratives. Malheureusement, les règles strictes du RGPD nous empêchent désormais de communiquer librement sur les événements tels que les naissances, mariages ou décès des habitants, à moins d'avoir obtenu au préalable leur accord.

Cependant, voici un aperçu des données synthétiques de l'année 2023 :

- > 23 naissances
- > 10 reconnaissances d'enfant avant naissance
- > 16 décès
- > 12 mariages
- > 3 changements de nom et prénom
- > 4 conclusions de Pacs
- > 6 dissolutions de Pacs
- > 18 attestations d'accueil de personnes étrangères
- > 12 attestations de recensement de jeunes de 16 ans

Soit un total de 104 actes d'état civil.

Élections européennes : 81 députés à renouveler

En France métropolitaine, les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024.

81 députés européens seront élus en France. Le Parlement européen comptera 720 membres.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour. Le nombre de sièges obtenus par chaque parti dépend du nombre de suffrages recueillis.

Pour pouvoir voter il faut être soit un citoyen français d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, soit un citoyen d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins et ayant le droit de vote dans son état d'origine.

Dans les deux cas, il faut être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de la commune. La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de la mairie ou le 1^{er} mai pour les inscriptions en ligne. Les bureaux de vote de la commune pour l'année 2024 se trouvent :

- > Bureau n° 1 et 2 : Salle Fernand Halphen - Parc de la Mairie
- > Bureau n° 3 : École du Bois de Chêne - 577 rue du Pont Saint Jean



Roseraie : inauguration du panneau



Voilà plus d'un an que l'association Art'Mosaik met en œuvre un projet qui lui tenait à cœur : fabriquer en mosaïque le panneau indiquant le lieu du 1029 rue de Paris, «La Roseraie». La Roseraie abrite de nombreuses associations : Cap'Danse pour la danse, I-Music pour la musique, La Petite Vadrouille pour le théâtre, Atelier Manga pour le dessin, la Bibliothèque, l'association Servoise des Loisirs pour les aînés, ainsi que naturellement Art'Mosaik et Art'Mosaïque/Sculpture.

Aujourd'hui, ce travail est terminé et l'inauguration de cette plaque aura lieu à La Roseraie le lundi 15 avril 2024 à 17h. La municipalité a répondu présente en participant financièrement à l'achat des matériaux. Venez nombreux féliciter et remercier l'association Art'Mosaik et sa présidente, Madame Gisèle Leroux. Exposition le 4 mai (voir tract «Exposition Art'Mosaik», page 15)

Eau potable : SAUR, votre télérelève

La campagne d'installation de la télérelève sur les compteurs d'eau potable est terminée. Engagée en novembre 2023, 750 installations ont déjà été réalisées. Pour les 350 restantes, la campagne reprendra en avril 2024.

D'ici là, si vous n'aviez pas encore rappelé la société ISEOTEC, sous-traitante de la société SAUR, concessionnaire du syndicat d'eau potable (SIECCAO), faites-le au 01 86 64 20 43 ou écrivez à saur60-95@iseotec.com.

C'est non payant car compris dans votre abonnement au service d'eau potable.

Broyeur de branches : économique et écologique



La commune a investi 15k€ dans un broyeur de branches pour valoriser les déchets végétaux des services techniques. Cela réduit le remplissage de bennes à déchets verts, louées et les frais de traitement. Le broyat servira de paillis, réduisant l'arrosage et favorisant la préservation des sols. Un pas en avant pour l'environnement et le budget communal.

Pic Cendré, Gymnase et Mairie : nouvelles plantations

Dans une démarche de préservation environnementale, notre commune a récemment entrepris une opération de replantation des arbres morts : 7 dans le Parc de la Mairie, 24 sur l'esplanade du Gymnase, 4 rue du Pic Mar. 35 nouveaux arbres ont ainsi été soigneusement plantés, donnant un nouveau souffle de verdure à notre paysage local.



Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet global, bénéficiant d'un cofinancement à hauteur de 80 % par le PNR (Parc Naturel Régional) et de 20 % par notre municipalité. En plus de cette plantation au Pic cendré, de nouveaux arbres ont également été ajoutés derrière notre gymnase, contribuant ainsi à l'embellissement et à la préservation de notre environnement communal.



Cette action témoigne de notre engagement en faveur de la biodiversité et de la qualité de vie de nos citoyens.

Éclairage public : économies et cohérence

L'inventaire du parc d'éclairage public réalisé sur la commune en 2019 avait fait apparaître de nombreux travaux à entreprendre sur le réseau d'éclairage public :

- > Renouvellement de lanternes devenues non conformes ou trop énergivores
- > Renouvellement de candélabres vieillissants (corrosion, hauteur non adaptée...)
- > Renouvellement d'armoires de commande devenues non conformes ou vieillissantes (enveloppe extérieure, composants intérieurs...)

Lundi 9 octobre 2023

Décisions du Maire

- > Conclusion des marchés de travaux de restauration de la serre située dans le Parc de la Mairie : maçonnerie, taille de pierre : entreprise Thomann Hanry pour 35 k€ TTC ; ferronnerie, serrurerie, vitrerie : entreprise Dehu pour 124 k€ TTC.
- > Déclaration sans suite de la 1^{re} consultation d'entreprises pour la délégation de service public de fourrière automobile municipale, faute d'offres d'entreprises. Il conviendra de relancer la procédure.
- > Renouvellement de la location de bâtiments municipaux à la société RM Paysages.

Délibérations du Conseil Municipal

- > Approbation de la conclusion d'un contrat de concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile avec la société Dépannage du Poteau pour 3 ans.
- > Approbation du remboursement des frais engagés par un agent municipal pour le compte de la Commune : 77 €.
- > Autorisation du maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la conclusion d'un nouveau marché public pour l'entretien des locaux municipaux.
- > Autorisation du maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la conclusion des marchés publics pour des travaux de réhabilitation globale notamment thermique et de mise en accessibilité du groupe scolaire et de la cantine des Dimerons suite à la consultation d'entreprises lancée en 2023.
- > Approbation du nouveau règlement d'utilisation du Gymnase, édictant les prescriptions à respecter afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir le bon fonctionnement des équipements.
- > Approbation d'un programme de plantation de 35 arbres sur la commune pour un coût de 19 k€ TTC et de la demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional Oise—Pays-de-France (PNR) à hauteur de 80% du coût HT soit 13 k€.
- > Approbation de l'adhésion des communes de Bellefontaine, Lassy, Le Plessis-Luzarches et Seugy au Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) pour la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à compter de janvier 2024
- > Prise d'acte des comptes rendus d'activités 2022 de



En 2022, la commune a réalisé, sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60), le renouvellement de l'éclairage public de la place Dauphine. Au titre du programme 2023, les travaux suivants ont été réalisés en janvier 2024 :

- > Réfection intégrale de l'armoire de commande, boulevard de la Riolette (115 k€HT)
- > Renouvellement de 90 luminaires rattachés à l'armoire (mats et/ou lanternes) pour passage en LED sur le Boulevard de la Riolette, les rues des Cèpes, Chanterelles, Champignons, Lactaires, Girolles ; allées des Pleurotes, Morilles, Mûres, Faïnes, Russules, Coprins, Bolets et une partie (rattachée à cette armoire) de la rue des Framboises.
- > Réfection intégrale de l'armoire de commande AD, rue du pont Saint Jean (30 k€HT)
- > Renouvellement de 33 luminaires rattachés à l'armoire (mats et/ou lanternes) pour passage en LED sur les rues du Pont Saint Jean, des Châtaignes, Framboises, Allées des Noisettes, Genièvres et Faïnes.

Ces travaux de 172 k€ ont été subventionnés par l'État dans le cadre du Fonds vert pour la transition énergétique (37 k€), le SE60 (36 k€), le reste étant à la charge de la commune (72 k€).

la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) et du Syndicat d'Électricité de l'Oise (SE60)

- > Modification du taux maximal pouvant être appliqué pour accorder l'indemnité spéciale de fonction pour les agents éligibles de la police municipale.

Jeudi 30 novembre 2023

Décisions du Maire

- > Mise en location de 5 places de parking de la maison médicale municipale, à compter du 5 octobre 2023 au prix mensuel de 50 € nets. La location est proposée aux occupants de la copropriété Cœur de Village. 2 places de parking sont louées dès fin 2023.
- > Délégation à la société Chubb des contrôles et maintenance préventive des installations de défense incendie des établissements municipaux. Coût forfaitaire de 3,7 k€ TTC. Pièces et main d'œuvre en supplément.
- > Achat à la société Goujon Bureau de trois tentes de réception (barnums) avec toiles nécessaires pour l'organisation des festivités : 2,6 k€ TTC.
- > Achat à la société Bouchard Enviromat d'un broyeur de branches thermique à chenilles : 15 k€ TTC.
- > Déclaration sans suite de la consultation d'entreprises lancée en 2023 pour les travaux de réhabilitation lourde du groupe scolaire des Dimerons et de la cantine faute d'offres satisfaisantes d'entreprises. Une nouvelle consultation devra être lancée à l'automne.
- > Ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour alimenter l'opération de restauration de la serre du parc de la mairie dont les crédits doivent être portés à la somme totale de 166 k€ TTC (+ 34 k€).



- > Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec la fabrique des centres de santé pour réaliser un diagnostic territorial de santé sur le périmètre des communes de La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Pontarmé et Thiers-sur-Thève, pour organiser la concertation, définir les besoins territoriaux et le calibrage du projet de centre public pour faire face à l'in-

suffisance de l'offre médicale libérale et enfin, accompagner sa mise en œuvre si la décision de création est prise par les élus : 19 k€ TTC.



- > Achat des prestations nécessaires pour procéder à la plantation de 34 arbres fin 2023 (fourniture et prestations). Coût de l'opération : 19 k€.
- > Approbation de la subvention de 19 k€ TTC de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour financer l'étude de faisabilité d'un centre de santé.
- > Réservation des créneaux pour l'apprentissage de la natation par les élèves de l'École élémentaire du Bois de Chênes pour l'année scolaire 2023/2024, auprès de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et de la Société Oikos, gestionnaire de la piscine Aqualis de Gouvieux : 56 séances d'enseignement pour un coût à la charge de la commune de 5 k€ TTC. S'y ajoute le prix du transport des élèves vers la piscine : 3,9 k€ TTC que la CCAC rembourse ensuite.
- > Achat à la société Goujon Bureau de 8 tables abat-tantes et roulantes pour aménager la salle de réunion du conseil municipal ainsi qu'un chariot de projection : 2,9 k€ TTC.
- > Achat à la société Jardins et Loisirs de 2 kits de protection individuelle et d'élague d'arbres à la corde pour les agents des services techniques : 3,5 k€ TTC.
- > Information du projet de révision des tarifs de location des bureaux de consultation de la Maison médicale municipale compte tenu de la forte concurrence des territoires pour attirer et conserver des professionnels de santé libéraux.
- > Information de la finalisation de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels des agents municipaux, document obligatoire visant à programmer les actions nécessaires à la prévention et mise en sécurité des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Délibérations du Conseil Municipal

- > Approbation de l'aide financière des communes de Plailly, Orry-la-Ville, Mortefontaine à hauteur de 340 € chacune pour concourir aux frais d'organisation de l'animation discothèque des collégiens du 9 décembre

2023, d'un cout estimé à 3,5 k€.

- > Octroi des subventions aux associations : VTT du Servois : 500 € ; Orry Film Festival (1720 €) ; Badminton Club Orry-la-Ville/La Chapelle (500 €) ; Association Loisirs et Culture (bibliothèque) : 350 € ; Collège du Servois (formation aux gestes qui sauvent) : 722 €.
- > Modification du tableau des effectifs municipaux (postes d'agent des espaces verts et d'agent technique).
- > Dénomination de la voie prochainement créée par l'aménageur, dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement, le Hameau Boisé, entre les rues du Four à Chaux et du Stade : « Rue du Pic Vert ».
- > Notification des rapports d'activités 2022 du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées des Bassins versants de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) en matière d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées.
- > Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes pour prendre de nouvelles compétences : actions de soutien au développement de l'offre de soins auprès d'Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC) ; Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la Gare de Chantilly—Gouvieux ; et réaliser diverses mises à jour rédactionnels nécessaires.
- > Approbation des demandes formulées par les commerces locaux pour déroger aux fermetures dominicales en 2024 (12 dimanches).
- > Approbation de la programmation des travaux de renouvellement de l'éclairage public au titre de l'année 2024 : réfection de l'armoire de commande AC (rue du Poirier) et le renouvellement des luminaires rattachés pour passage en LED (53) : rue du Poirier, allée des Genêts, rue des Dimerons, allée du Muguet, impasse des Fougères, rue de Paris, rue du Gué, impasse de la Riolette, allée des Bruyères, allée des Jonquilles, allée des Primevères ; renouvellement des luminaires pour passage en LED route de Chantilly, cité Halphen, rue du Four à Chaux (43) ; renouvellement des luminaires pour passage en LED rue du Vieux Château, rue Dauphine, rue de la Glorie, rue du Chêne au Loup (26). Coût prévisionnel de 131 k€ sur lesquels 80 % de demandes de subventions seront à formuler.
- > Approbation du principe de conclure des conventions de mise à disposition de points d'eau incendie, relevant de propriétés privées, pour concourir à la défense extérieure communale contre l'incendie (lotissement de l'Ermitage notamment).
- > Approbation d'un avenant n°2 au contrat de prestation de service pour la confection et livraison de repas scolaires en liaison froide et de fruits pour les écoles et centre de loisirs, avec la société Convivio pour passer la composition du repas élémentaire à 4 composants, fixer son coût à 2,74 € HT, réduire le temps de travail

d'un des deux salariés du restaurant scolaire de l'École du Bois de Chênes et fixer le montant des frais de mise à disposition de 3 agents de restauration à 73 k€ TTC.

- > Approbation du remboursement de frais engagés par des agents municipaux pour suivre une formation.
- > Approbation de la conclusion d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme Citeo si la commune est éligible aux conditions émises.

Mardi 30 janvier 2024

Décisions du Maire

- > Conclusion d'un contrat de prestation de services pour la maintenance de l'éclairage public municipal à compter du 1^{er} décembre 2023, avec la société Citéos (~25 k€ TTC/an).
- > Conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes avec la société Colas pour les travaux sur la voirie communale à compter du 1^{er} décembre 2023 pour un montant maximum annuel de 180 k€ TTC.
- > Achat auprès de la société JVS-Mairistem de 6 tablettes numériques, d'une licence d'exploitation du logiciel de gestion des services périscolaires, du paramétrage et de la formation du personnel : 3,8 k€ TTC. Une subvention de la caisse d'allocations familiales est attendue pour 1350 €.
- > Commande de diverses prestations pour l'organisation des repas et colis des aînés de la commune pour un coût total de 15 k€ TTC.
- > Ouverture de 1000 € de crédits budgétaires supplémentaires au budget 2023 pour faire face au paiement des dernières annuités d'emprunts, particulièrement des intérêts de la dette sur des taux révisables.
- > Location d'une 3^e place de parking de la Maison médicale municipale à un habitant, au prix de 50 € mensuels.
- > Conclusion d'un contrat avec la société Armor pour les prestations de nettoyage des bâtiments municipaux (dont vitreries) à compter de 2024, (69 k€ TTC/an). Des commandes supplémentaires seront passées suivant les besoins, dans la limite de 30 k€ TTC.
- > Conclusion des contrats d'assurances pour couvrir les risques municipaux à compter de 2024 : avec la société SMACL assurances pour les risques responsabilité civile et risques annexes (1492 € TTC/an) ; flotte automobile, marchandises transportées et auto-collaborateurs (5 k€ TTC/an) ; protection fonctionnelle des élus et agents : 336 € TTC/an ; dommages aux biens : 33 k€ TTC annuel pour 9 629 m² de bâtiments ; avec la société Aura Courtage pour Groupama pour la protection juridique de la commune : 418 €/an ; avec la société Willis Tower Watson pour CNP pour les risques

statutaires : 36 k€/an.

- > Commande à la société CJ Élec de la fourniture et de la pose de 28 projecteurs LED pour le renouvellement des anciennes rampes d'éclairage de la grande salle du Gymnase, pour un coût de 15 k€ TTC.
- > Reconduction de la location des bâtiments des anciens services techniques municipaux à une société.
- > Commande de prestations pour les festivités de Noël des enfants de la commune du 9 décembre 2023 : 8 k€ TTC (spectacles, jouets, festivités...)
- > Commande d'un nouveau portail motorisé pour l'École élémentaire du Bois de Chênes à la société CPC pour un coût de 10 k€ TTC (remboursé par l'assurance du véhicule qui l'a accidenté).
- > Indemnisation de la CCAC des frais qu'elle expose pour faire démonter puis remonter 6 caméras de vidéo-protection, sur les candélabres faisant l'objet du programme de renouvellement. Coût de 1,3 k€ TTC.
- > Conclusion d'un contrat avec SAUR France pour réaliser l'entretien annuel du réseau de collecte des eaux pluviales : 18 k€ TTC/an à compter du 1^{er} février 2024.

Délibérations du Conseil Municipal

- > Autorisation du Maire à déposer les demandes de subventions au titre de 2024 aux partenaires institutionnels suivants : État : DETR, DSIL, Fonds vert pour la transition énergétique, Conseil départemental de l'Oise, Conseil régional des Hauts-de-France, Agence de l'eau, Parc naturel régional Oise pays de France. Pour les projets de :
 - > Travaux de rénovation lourde, notamment thermique et mise aux normes PMR et réfection du sol sportif du Gymnase (estimés à 911 k€ HT)
 - > Travaux de rénovation lourde, notamment thermique et mise aux normes PMR de l'Hôtel de ville (estimés à 942 k€ HT)
 - > Travaux d'aménagement de voies douces sur 2 tronçons prioritaires : de la rue des Champignons au boulevard de la Riolette/entrée du Collège ; de la rue du Four à Chaux à l'allée des Écureuils (estimés à 252 k€ HT)
 - > Travaux de création de nouvelles cavurnes, stèle jardin du souvenir et nettoyage suite reprise de concessions au cimetière municipal (estimés à 63 k€ HT)



- > Travaux de renouvellement de l'éclairage public (candélabres et armoires si nécessaire), estimés à 110 k€ HT pour le programme fin 2024
- > Études techniques, suivi du chantier de renaturation du bassin du Parc de la Mairie (estimées à 6 k€ HT)



- > Travaux de renaturation du bassin du Parc de la Mairie (estimés à 25 k€ HT hors aménagements paysagers)
- > Notification du rapport d'activités 2022 du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO).
- > Ouverture par anticipation au vote du budget 2024 de 93 k€ de dépenses d'investissement pour faire face aux dépenses nécessaires.
- > Autorisation au Maire à signer les marchés de travaux nécessaires pour les travaux de réhabilitation lourde du Groupe scolaire des Dimerons suite à la nouvelle consultation d'entreprises menée depuis novembre 2023 et aux négociations ou relances nécessaires.
- > Sollicitation de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) pour la compétence en matière d'espace numérique de travail (ENT) pour l'École du Bois de Chênes.
- > Adhésion à la convention-cadre unique relative aux services et missions facultatifs du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise (médecine du travail, prévention des risques professionnels...)
- > Désignation des élus municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) pour représenter le Maire dans le cadre du projet de contournement de la Commune par la création d'une nouvelle voie départementale (déviation).

Il est rappelé que les relevés de délibérations prises par le conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune : lces.fr



Le hameau boisé : aménagement de la « pointe d'Orry »

Début des travaux pour le nouveau lotissement

Le coup d'envoi est donné pour le chantier de viabilisation du tout nouveau lotissement de 48 logements à la Pointe d'Orry. Cette initiative, située au carrefour des rues du Stade et du Four à Chaux, à l'entrée de la commune depuis Orry-la-Ville, s'inscrit dans les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2019 et réaffirmé en 2021.



À l'initiative de COGEDIM et CDC Habitat

C'est la société COGEDIM qui sera en charge de l'aménagement de ce programme résidentiel, tandis que CDC Habitat sera propriétaire des futurs logements,

destinés exclusivement à la location à loyer modéré ou intermédiaire. Une vision à long terme se dessine, avec la vente prévue de 9 appartements et 23 maisons individuelles d'ici une quinzaine d'années. Une opportunité qui sera offerte en priorité aux locataires, favorisant ainsi l'accession à la propriété dans un horizon à moyen terme.

Un impact positif sur la commune

Au-delà de l'aspect immobilier, ces nouveaux logements sont porteurs de changements positifs pour notre commune. En attirant de nouvelles familles, ce projet contribuera à dynamiser nos écoles en accueillant davantage d'enfants. Une évolution qui s'inscrit dans une perspective de croissance et de renforcement de la communauté.



3... 2... 1... : Et la lumière fût !



Comme chaque année, les festivités de Noël ont débuté par les illuminations. Cette année encore, jeunes et moins jeunes avaient les yeux écarquillés lors du compte à rebours. Crèche, traîneau, personnages, bonshommes de neige ont fait la joie de tous, marquant la magie de la période de Noël.

Marché éphémère de Noël : deuxième édition

Depuis maintenant deux ans lors des illuminations de Noël nous accueillons avec plaisir des stands de Noël dans la salle Fernand Halphen en même temps que la distribution du goûter et du vin chaud (offert par les commerçants de la commune) pour nos jeunes et adultes. L'occasion de préparer ou trouver sur place de bonnes idées pour préparer les fêtes.



Repas des aînés : gastronomie et convivialité



Vendredi 1^{er} décembre, plus de 140 aînés ont choisi de venir chercher leur colis de fin d'année ainsi qu'une jacinthe offerte par la municipalité.

Le samedi 2 décembre, les tables dressées attendaient 136 convives qui avaient opté pour le repas dansant, animé par une brillante accordéoniste. Le repas préparé par notre traiteur local, David Van Laer a rencontré une fois de plus un grand succès, et nous vous en remercions chaleureusement.

Noël en fête : les enfants à l'honneur



Le 9 décembre 2023 était jour de fête pour nos enfants.

Le matin, 80 enfants de la maternelle et du cours préparatoire sont venus assister à un spectacle dans un décor festif et sont repartis après une petite collation avec un cadeau offert par le Père Noël.

L'après-midi, c'était au tour d'une centaine d'élèves de l'école élémentaire de participer à une «boum» organisée pour eux, préparant ainsi l'ambiance «boîte de nuit» réservée aux 270 collégiens.

Un grand merci aux parents pour les goûters et boissons, ainsi qu'aux enfants qui ont respecté une tenue vestimentaire digne des grandes soirées.

Lettres au Père Noël : réponses aux enfants



Comme chaque année le Père Noël a répondu aux enfants, en espérant qu'ils ont tous reçus leurs vœux, puisqu'ils ont tous été très sages.

Festivités de demain

Chasse aux œufs de Pâques : bol d'air et chocolat pour tous



Dimanche 31 mars à 11h la chasse aux œufs de Pâques sera ouverte. Comme l'an passé, les œufs seront cachés dans le parc de la mairie. Venez nombreux avec vos enfants ou petits-enfants. À 12h, un tirage au sort fera gagner 3 gros œufs offerts par la municipalité plus 1 offert par le Comité des Fêtes. Les adultes pourront patienter avec un verre de l'amitié.

Fête communale : que la fête commence !

Les manèges de la fête communale commenceront dès le 24 mai à 16h avec une promotion de nos forains : 1 ticket acheté, 1 ticket offert.

La fête communale ouvrira ses portes le samedi 25 mai de 14h30 à minuit et le dimanche 26 mai de 14h30 à 20h.

Le lundi 27 mai, les enfants capellois des classes élémentaires pourront venir profiter de leur tour de manège offert par la municipalité.

Comme chaque année, le Comité des Fêtes proposera une soirée dansante conviviale autour de boissons et repas proposés sur place le samedi à partir de 19h.

Fête des grands-mères : Acapella chante Berger



C'est le dimanche 3 mars 2024 à 15h à la Salle des Fêtes Fernand Halphen, que Acapella nous rendra visite pour interpréter des chansons qui vont nous faire vivre des moments magnifiques. Cette année le thème est « La groupie du pianiste ». Michel Berger, France Gall, Véronique Sanson, seront à l'honneur. Nous vous attendons nombreux.

Journée des associations : un événement incontournable au Stade du Servois !

Oyez ! Oyez ! Grande première pour la journée des associations qui se tiendra cette année au stade du Servois le dimanche 2 juin 2024.

Toutes les associations de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville auront l'opportunité, autour de leur stand, de mettre en valeur leurs activités et d'organiser des démonstrations. Cet événement précurseur permettra aux parents et aux enfants de découvrir le travail accompli et de susciter l'envie de s'inscrire lors du Forum des Associations qui se déroulera cette année à Orry-la-Ville début septembre.

Le Comité des Fêtes invite la musique : deuxième édition

Pour la 2^e année, le Comité des Fêtes invite les grands Orchestres Big Band et Harmonie de Chantilly, ainsi que le groupe de rock Delighted pour interpréter une musique qui vous transportera. Une nouveauté cette année : Francine vous réglera en chanson (Michael Jackson, Toto, Earth, Wind and Fire...)

Venez passer un après-midi musical, venez vous détendre !



Associations

Orry Film Festival : troisième édition



En 2021 naissait la première édition du Festival Cinéma d'Orry, portée par Evelyne et José Ainouz, documentaristes. Little Berlin de Kate MacMullen avait alors décroché le Grand Prix du Jury et Pourquoi j'étais comme ça, le Grand Prix élèves.

En 2022, le festival s'est révélé dynamique et riche en ressources. Le film L'effort commercial de Sarah Arnold a remporté le Grand Prix du jury. Les élèves du collège du Servois de La Chapelle-en-Serval ont également brillé en produisant 5 films de grande qualité, dont La moelle encadré par Jonathan Klein.

2024 sera un grand moment pour le festival qui entre, cette année, dans sa phase de maturité. Il aura lieu les vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mars.

En plus du film d'ouverture du vendredi soir, des 14 courts métrages en compétition le samedi et des 5 films réalisés par des élèves du Collège du Servois le dimanche après-midi, nous vous proposons cette année 3 masterclass le dimanche matin.

Le film que nous aurons le privilège de projeter le vendredi 22 mars en soirée est un film québécois exceptionnel : Le plongeur, de Francis Leclerc. Ce film intense, à l'ambiance sonore très riche, vous transportera dans les profondeurs de l'underground de Montréal. Le réalisateur sera présent en visioconférence pour échanger avec le public.

Le samedi 23 mars, place aux courts-métrages ! La thématique libre nous a permis de découvrir une grande variété de films à la recherche de pépites. Parmi les 420 films visionnés, nous sommes fiers de vous présenter une sélection de 14 films très variés, tant par les sujets abordés que dans la dynamique impulsée par leur forme et l'empreinte de leurs réalisateurs.

Les élèves du Collège du Servois sont actuellement en train de filmer et de monter leurs 5 courts-métrages sous la direction de réalisateurs professionnels. Une belle promesse de projection !

Derrière ce festival se cache une équipe formidable de bénévoles travaillant sans relâche pour partager avec vous un beau moment de cinéma. Merci à tous ! Vous pouvez venir nous aider en contactant les responsables sur la page Facebook (orry.film.festival) ou le site du festival (orryfilmfestival.fr)

Vous l'aurez compris, nous avançons avec joie vers cette 3^e édition, qui ne serait pas complète sans votre présence ! Nous tenons à remercier la municipalité de La Chapelle-en-Serval, qui soutient financièrement cette édition.

José Ainouz, Président de Orry Film Festival

Raion Fighters Kyokushin : un succès international !



Une médaille d'or et une de bronze au Championnat du Monde à Amsterdam : La Chapelle-en-Serval brille sur la scène internationale !

L'association Raion Fighters Kyokushin Karaté, fierté de notre commune, a récemment décroché des honneurs au Championnat du Monde. Ces performances exceptionnelles, une médaille d'or et une de bronze, sont le fruit du dévouement et du talent de nos combattants. C'est une victoire qui témoigne de l'excellence sportive de La Chapelle-en-Serval et qui souligne notre place dans le monde du karaté. Félicitations à nos athlètes qui portent haut les couleurs de notre ville !

Sauvez votre cœur : les parcours du cœur



Avec la collaboration de la Fédération Française du cœur et l'association l'Orrygeoise, la municipalité de La Chapelle-en-Serval vous invite à « SAUVEZ VOTRE CŒUR » Course, marche et vélo, des parcours sportifs pour tous. Venez participer à la plus grande photo d'un cœur devant la mairie !

Les 24 heures du Loup



Vous aimez courir, vous lancer des défis ? Rejoignez l'association « La Meute » samedi 1^{er} juin 2024 au Gymnase (boulevard de la Riolette) pour courir pendant 24 heures !

Exposition Art'Mosaik



2023/2025 : un nouveau mandat



Le dimanche 21 janvier dernier, à l'occasion des vœux de la municipalité, les nouveaux élus Capellois du Conseil Municipal des Jeunes ont reçu leur écharpe tricolore.

Nous félicitons Lilou, Maëlyne, Clara, Erwan, Chaili, Ryad, Julia, William et Alexa pour leur élection ; nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite pour leur mandat de 2 ans.

Avec Margot, Anaïs, Zoé, Andéol, Raphaëlle, Calypso, Enora, Gaël, Matteo et Amandine – élus Orrygeois – ils vont œuvrer pour nos communes et être la parole des enfants au sein d'un même Conseil Municipal des Jeunes.

Le conseiller municipal jeune recueille les idées et initiatives des jeunes de la ville. Son rôle est consultatif, il fait des propositions sur divers aspects de la vie de la commune (solidarité, cadre de vie et environnement, festivités...), et contribue ainsi à la concrétisation de projets. Cela permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune ; c'est également un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

Ravivage de la flamme : un moment émouvant



Dimanche 4 février 2024, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont pu participer à la cérémonie du ravivage de la flamme du souvenir, à côté de la tombe du soldat inconnu, sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Ce moment a permis aux enfants de prendre part au travail de mémoire et de vivre un moment fort pour notre pays, grâce à l'Union Nationale des Combattants.

Ce fût si émouvant et si impressionnant.

Beaucoup de militaires, d'officiels et tant de bienveillance.

Cette cérémonie a lieu chaque jour à 18h30 depuis le 11 novembre 1923.

C'est à voir au moins une fois dans sa vie de citoyen.



Erasmus+ : Le Collège du Servois passe la 5^e



Mis en place depuis 2011 au Collège du Servois, les échanges Erasmus+ sont une force de notre établissement. Nos 371 élèves peuvent ainsi profiter de belles opportunités pour nouer des contacts et s'investir dans les projets qui forgent leur réussite. En novembre dernier, 18 élèves et 3 professeurs néo-calédoniens sont venus au collège pour concrétiser un beau partenariat.

Cette année, ce ne sont pas moins de cinq voyages à l'étranger qui sont proposés à nos élèves qui auront à cœur d'aller en Italie, en Espagne et en Grèce. Différentes thématiques sont ainsi proposées autour de l'égalité homme-femme, l'olympisme, la lutte contre le harcèlement, la mythologie ou la mémoire des deux Guerres Mondiales. Tout ceci est financé par la Commission Européenne et les fonds Erasmus+, ce qui minimise les coûts demandés aux familles. Étant le seul établissement accrédité dans l'Aire Cantilienne, c'est une formidable chance pour que nos élèves et les professeurs travaillent ensemble.

L'année scolaire dernière avait déjà été fructueuse avec quatre échanges scolaires en Italie, Espagne et Grèce. De nouveaux projets seront d'ailleurs mis en place pour l'année scolaire 2024/2025.

Guillaume GAST
Professeur d'histoire-géographie au Collège du Servois
Enseignant référent aux affaires européennes

Le Servois : un collège qui voit vert



Les élèves de 6^e ont exposé les 21 et 22 décembre 2023, à la Salle des fêtes leurs réalisations au projet « 2050 nos villes demain ». Ils sont devenus de véritables éco-citoyens en action...

Centre de loisirs : déménagement



Du fait des travaux envisagés au centre périscolaire de l'école maternelle des Dimerons, le centre de loisirs de l'école des Dimerons a déménagé vers l'école du Bois de Chênes. Cette transition a impliqué l'aménagement de nouvelles installations, telles qu'une salle de stockage, une salle dédiée aux maternelles, un espace repas dans la cantine, et une salle d'activités pour tous, afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

Fiscalité des TPE/PME : permanence gratuite mensuelle

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et La Direction des Finances Publiques de l'Oise vous proposent une permanence fiscale mensuelle gratuite et sans rendez-vous, visant à répondre aux besoins des TPE/PME. Profitez de cette opportunité pour sécuriser vos opérations économiques. N'hésitez pas à partager cette information avec vos pairs TPE/PME de la commune.

Objectif : répondre aux problématiques rencontrées par les TPE/PME et sécuriser les opérations économiques présentant des enjeux importants et des risques élevés.

Quand

De 9h à 12h les 11 mars, 8 avril, 6 mai et 3 juin 2024

Où

À la CCAC, 17 bis rue Guillemot, Chantilly 60500

Pass annuel 100% Chantilly : saison 2024

L'hippodrome de Chantilly à prix réduit, toute l'année, même pour les Grands Prix !

Ce pass réservé aux habitants de l'Aire Cantilienne donne accès à toutes les courses de l'hippodrome de Chantilly pour la saison 2024 ainsi que pour Le Prix de Diane Longines et le Qatar Prix du Jockey Club, au tarif préférentiel de 12 € (hors frais d'envoi) au lieu de 79 € au tarif normal. Le parking est également inclus dans ce tarif exceptionnel !

Modalité(s) d'achats :

- > Sur la billetterie de France Galop LIVE avec la création d'un compte personnel et la saisie du code préférentiel CCAC2024 lors de votre paiement en ligne : billetterie.francegalop-live.com/fr/membership
- > Aux guichets de l'hippodrome de Chantilly (merci de vous munir d'un justificatif de domicile) Vous devrez mentionner le code préférentiel CCAC2024 pour accéder au tarif réduit. Le Pass vous sera adressé par voie postale à votre domicile.

Profitez-en !

Pour joindre les services de France Galop : evenements@france-galop.com / francegalop-live.com / 0 892 97 2000 (0,50 €/min).

France Rénov : permanences pour la rénovation énergétique

Pour tout savoir sur les aides à la rénovation énergétique de l'habitat, rencontrez les conseillers de France Rénov de l'ADIL 60.

Au siège de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, 17 bis rue Guillemot à Chantilly, le 1^{er} et 3^e vendredi du mois, de 14h à 17h.

Dans les communes de l'Aire Cantilienne, le 1^{er} mercredi du mois (sauf en août), de 9h à 12h

- > 6 mars à Lamorlaye ; 24 rue du Général Leclerc
- > 3 avril à Plailly ; 15 rue de Paris
- > 15 mai à Avilly Saint Leonard ; 1 place de la Mairie
- > 5 juin à Gouvieux ; 48 rue de la Mairie
- > 3 juillet à Apremont
- > 4 septembre à Orry-la-Ville
- > 2 octobre à Coye-la-Forêt
- > 6 novembre à Vineuil Saint Firmin
- > 4 décembre à Mortefontaine

Sur rendez-vous à l'ADIL de l'Oise, 03 44 48 6130 / contact@adil60.fr / adil60.org

La rénovation énergétique est l'un des enjeux majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et donc une action prioritaire de la CCAC sur le Plan Climat Air Energie Territorial.

Après un vif succès depuis leur démarrage avec des permanences qui ne désemplissaient pas (dont celle de La Chapelle-en-Serval du mois de février), une permanence supplémentaire aura lieu le 1^{er} vendredi après-midi de chaque mois, au siège de la CCAC.




NOUVEAU SERVICE

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne propose à ses habitants un nouveau service

La collecte des BRANCHAGES EN FAGOT

Ce service est organisé en complément du service de collecte des déchets verts.

3 PASSAGES DANS L'ANNÉE
En avril, septembre et décembre (dates confirmées lors de la prise de rendez-vous)

TARIFS :

- 20€ par ramassage pour les usagers **affiliés** à la collecte des déchets verts
- 40€ par ramassage pour les usagers **non affiliés** à la collecte des déchets verts

CONSIGNES DE COLLECTE :

- 10 fagots maximum ficelés par rendez-vous, avec des branches de diamètre inférieur à 5 cm, 1,50m de long et de 15kg maximum par fagot
- Dépôt des fagots au sol et attachés uniquement avec une ficelle (ne pas utiliser de fils électriques, scotch, ficelles synthétiques ou plastiques).

AFFILIATION
au service de collecte des branchages sur le site internet www.aireauvert.fr
ou par mail contact@ccac.fr
ou par téléphone au 03 44 62 46 60

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION :
La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité.
Les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du 15 mars au 31 juillet pour les particuliers et collectivités.

PLUS D'INFOS SUR LE SITE WWW.AIREAUVERT.FR




Jardinage ÉCOLOGIQUE

L'Aire Cantilienne participe à l'achat de votre matériel !

COMPOSTEUR

NOUVEAU RÉCUPÉRATEUR D'EAU

KIT MULCHING

PLUS D'INFOS SUR LE SITE WWW.AIREAUVERT.FR

Bus départemental pour l'emploi : aux services de tous



Le bus départemental pour l'emploi sillonne le département de l'Oise. Il sera présent dans notre commune mardi 26 mars, mardi 28 mai et jeudi 4 juillet 2024 de 9h45 à 12h30.

- > Les services offerts :
- > Recherche d'emploi
- > Formation
- > Suivi personnalisé
- > Rédaction de CV
- > Recrutement
- > Accompagnement
- > Création d'entreprise
- > Valorisation du parcours professionnel

Ce service itinérant, entièrement gratuit et financé par le conseil départemental de l'Oise, est à la disposition de tous les habitants. N'hésitez pas à visiter le bus pour rencontrer des professionnels de l'emploi prêts à vous aider dans votre parcours professionnel.

Depuis son lancement en 2016 par le département, le bus pour l'emploi a eu un impact significatif sur la vie professionnelle des habitants. Plus de 12 600 personnes ont bénéficié de ce service mobile, et 3 500 d'entre elles ont retrouvé un emploi.

Déviation de la RD 1017 : le dossier suit son cours

Comme nous l'écrivions dans l'édition 32 du journal de fin 2022, les dossiers de demande de lancement des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête publique pour ce projet d'aménagement routier d'ampleur visant à détourner 18 000 véhicules par jour et chiffré à 13 M€ (4 giratoires et 2,2 km de voies, à cheval sur 2 régions et 2 communes (Survilliers et La Chapelle-en-Serval) ont été déposés par le maître d'ouvrage (Conseil Départemental de l'Oise) courant 2023 auprès de la Préfecture de l'Oise.

Leur étude prendra plusieurs mois. Le projet étant situé sur deux départements et deux régions différentes, les procédures de saisine administrative sont multiples : DREAL, IGEDD...

Les enquêtes publiques seront menées au titre de la procédure d'évaluation environnementale (zone Natura 2000), de la déclaration d'utilité publique, d'une demande d'autorisation environnementale (loi sur l'eau et milieux aquatiques, atteintes aux habitants et espèces protégées, demande d'autorisation de défrichement, demande de modification au site classé) et de l'enquête parcellaire.

En attendant, le Conseil Départemental, en application de la procédure à suivre du Code rural et de la pêche, a initié la constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, en octobre 2023. Y seront désignés et y siégeront le moment venu un commissaire enquêteur désigné par le tribunal judiciaire, des représentants de la commune, des exploitants agricoles, des propriétaires fonciers, des agents qualifiés en matière de faune, flore, protection de la nature...

Cette commission sera chargée de conduire les opérations de réaménagement foncier nécessaire pour remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles (prélèvement de foncier, modification des circulations, nouveau parcellaire...)

Le dossier est lourd et complexe mais il continue à avancer.

Samedi 27 janvier 2024 : Centre de secours de La Chapelle-en-Serval

Extrait des vœux du Lieutenant Cédric Luce

Les vœux du lieutenant Cédric Luce ont été l'occasion de mettre à l'honneur l'engagement des hommes et des femmes qui assurent chaque jour les missions de secours au profit de nos concitoyens et en même temps de féliciter chaleureusement l'ensemble des médaillés et promus pour leurs avancements de grade et leurs années d'engagement.



L'un des enjeux de cette unité est de recruter et former des sapeurs-pompiers afin de répondre au mieux à la sollicitation opérationnelle.

Le Centre de Secours défend 6 communes ce qui totalise un peu plus de 11 000 habitants. En 2023, le centre de La Chapelle a réalisé 900 interventions (soit 948 sorties d'engins) :

- > 750 sorties pour des secours à personne
- > 75 sorties pour des accidents de circulation
- > 43 sorties pour des opérations diverses
- > 32 sorties pour des incendies.

C'est une hausse significative de plus de 10% par rapport à 2022 et 46% par rapport à 2021.

La construction du nouveau Centre de Secours plus fonctionnel (inauguré le 23 février 2022) a permis l'augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et de 4 Sapeurs-pompiers professionnels.

Il faudra cependant maintenir les efforts en 2024 et susciter des vocations, pour améliorer encore notre efficacité.

Outre l'activité quotidienne, six sapeurs volontaires ont été sollicités sur la fin de l'année pour aider et renforcer nos collègues du Pas de Calais dans le cadre des inondations et pour intervenir en renfort au-delà de notre département.

Ils répondront également présents pour renforcer les dispositifs de secours lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

C'est là aussi les valeurs d'entraide et de solidarité.

Devenez sapeurs-pompiers volontaires !

Le Centre d'Incendie et de Secours de La Chapelle en Serval recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires ! Pourquoi pas vous ?



En France, quelque 198 900 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Vous voulez vous engager au quotidien au service des concitoyens, en parallèle de vos études ou de votre métier ? C'est possible en devenant Sapeur-Pompier Volontaire !

Formé et entraîné, vous vivrez une expérience riche et motivante.

Principales conditions d'engagement

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- > Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit

du représentant légal pour les mineurs

- > Résider légalement en France
- > Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- > Jouir de ses droits civiques
- > Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- > Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

Informations sur : sdis60.fr/devenir-sapeurs-pompiers

Dossier de candidature

Pour s'engager en qualité de sapeur-pompier volontaire, il suffit d'adresser sa candidature directement au Centre de Secours de La Chapelle en Serval (249 Route de Pailly - 60520 La Chapelle en Serval - Tél : 06 74 76 15 31 ou cedric.luce@sdis60.fr) en joignant :

- > Une lettre de motivation
- > Un CV

Extrait du discours de M. Daniel Dray – maire de La Chapelle-en-Serval

Vous ne les réclamez pas forcément, mais ce jour de vœux, ce jour de remise de médailles nous permet à nous, élus, au nom de nos concitoyens de vous dire que ces moments de remerciements et de gloire existent.



Les Capellois, la municipalité et moi-même et j'y ajoute les habitants et élus de votre secteur vous remercions pour toutes les interventions que vous avez réalisées sur notre territoire et vous ne m'en voudrez pas si j'ajoute mes remerciements au Major Laloux et à la brigade d'Orry-le-Ville qui vous complètent très régulièrement dans votre mission.

Meilleurs vœux à vous mon Lieutenant, meilleurs vœux à vos hommes, que votre petite caserne continue de grandir et que la santé de vous tous reste au top pour cette nouvelle année.

Le périple à vélo de M. Moreno



LCES : M. Pedro Moreno, vous êtes une personnalité connue à la Chapelle, quelle est votre activité ?

Je suis agent Renault et garagiste à la Chapelle en Serval depuis 1986. J'ai un peu plus de 65 ans.

J'étais en activité à temps plein jusqu'en septembre 2020 et un événement de santé m'a obligé à diminuer mon activité progressivement.

LCES : Parlez-nous de ce qui vous est arrivé et qu'avez-vous fait de si particulier ?



Après avoir subi avec succès, en 2021, une allogreffe de moelle osseuse grâce à un donneur compatible, j'ai créé l'association ESGMO (entraide sportive aux greffés de moelle osseuse) 2 ans après.

LCES : quelle est la raison d'être de cette association ?

Mon objectif est de récolter des fonds pour la fondation APHP du service d'hématologie des thérapies cellulaires à l'Hôpital St Antoine à Paris 12, motiver les personnes dans la maladie et montrer que la maladie n'est pas une fin en soi et que l'on peut s'en sortir.



Pour cela, je me suis lancé le défi de faire 845 km en vélo et de finir par l'ascension du Mont Ventoux à 1909 m.

J'ai voulu caler cette expérience sportive sur le temps de préparation de l'allogreffe. Je m'explique: pour être préparé à l'Allogreffe, il faut faire 2 chimio chaque jour pendant 6 jours, puis repos le 7ème et greffe le 8ème (le plus difficile)

J'ai voulu faire une course de 100 km chaque jour pendant 6 jours, me reposer le 7ème jour et affronter le Mont ventoux le 8ème et dernier jour.

LCES : quel symbole et quel exploit ! tout le monde disait que vous n'y arriverez jamais (notamment les médecins)

Oui, mais j'ai pris cette décision 48 h après ma greffe,

je me suis entraîné et préparé intensément à partir de janvier 2023 pour être prêt en septembre.

LCES: comment avez-vous réussi à lever des fonds pour l'association ? J'ai créé un groupe WhatsApp et une page Facebook, les gens ont adhéré peu à peu. Pendant mon périple, ma femme m'a suivi et a filmé et envoyé un reportage journalier sur ces 2 réseaux sociaux pour permettre au final à une centaine de personnes de me suivre.



J'ai eu l'idée d'éditer un jeu de véritables maillots de cyclistes au nom de l'association que j'ai vendu à 55 euros pièce aux personnes que j'ai pu rencontrer lors de mon périple, aux adhérents et aux personnes de la Chapelle qui ont été sensibles à la démarche.

LCES : au total, vous avez récolté combien ?

J'ai collecté 800 € et je me fixe l'objectif d'aller jusqu'à 3000€. Avec cette somme, l' APHP achètera plus de matériels pour les chambres stériles car cela fait cruellement défaut au personnel soignant.



LCES : quelle est la suite pour vous ?

J'ai pris rendez-vous avec le Service de l'hôpital qui conviera les malades concernés par la même maladie au mois de mai pour faire une remise officielle du chèque; Je veux au travers de cette expérience donner espoir aux malades en leur montrant que l'on peut vaincre la maladie en grimpant les montagnes.

LCES : J'espère que vous nous enverrez une photo à mettre dans notre journal. Bravo pour cette initiative. Je suis admiratif devant un tel courage et votre rage de vaincre. **Si des lecteurs de ce journal sont sensibles à votre cause ou sont tout simplement cyclistes, peuvent-ils vous contacter pour acheter un maillot ?**

Merci et oui, bien sûr par mél : asso.esgmo@gmail.com



Daniel DRAY, maire a tenu à remettre la médaille de la ville à Monsieur Pedro Moreno le 21 janvier 2024 à l'occasion des vœux de la municipalité

Il était important d'encourager cette action et de féliciter celui qui en est à la manœuvre.



Directeur de publication : Daniel Dray

Rédacteur en chef : Dominique Facundo

Impression Roto Press Graphic,

La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC